

La HAS plaide pour rompre le lien entre évaluation et autorisation

Article 28/06/2022



Véronique Ghadi au micro du Géronforum 2022 - Photo: Valérie Lespez/APMnews

Pour Véronique Ghadi, directrice de la qualité et de l'accompagnement du social et du médico-social à la HAS, confondre les deux notions entraîne le risque de "casser la démarche d'évaluation" et celle "d'amélioration continue de la qualité, qui doit être avant tout une démarche à la main des professionnels, et non pas des autorités".

Encore un petit effort. Alors que la Haute autorité de santé (HAS) [a revu de fond en comble la procédure d'évaluation](#) des établissements et services médico-sociaux, dont les Ehpad, quelques obstacles restent à franchir pour rendre le dispositif tout à fait cohérent, selon les professionnels du grand âge.

L'un d'entre eux est la persistance du lien jugé obsolète entre évaluation et autorisation, soulignée par le directeur de la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), Didier Sapy, [début juin](#), et répétée au Géronforum de la fédération, organisée à Bordeaux les 23 et 24 juin.

"Nous portons régulièrement auprès du ministère un certain nombre d'inquiétudes que vous avez énoncées", a tenu à rassurer Véronique Ghadi.

Sur "la question du lien avec l'autorisation, depuis le départ, on dit que c'est une anomalie", a affirmé la directrice de la qualité et de l'accompagnement du social et du médico-social au sein de la haute autorité.

"On n'a pas réussi à se faire entendre sur le fait qu'il fallait vraiment défaire le lien entre autorisation et évaluation", a-t-elle convenu. "Cela a des impacts sur le périmètre de l'évaluation. Si on fait une évaluation par autorisation, est-ce qu'on fait une évaluation sur plusieurs autorisations, mais qui travaillent ensemble?"

"Cela des impacts extrêmement concrets qui dénaturent la démarche d'évaluation", a-t-elle soutenu.

De même, la HAS appelle, elle aussi, "à ne pas confondre évaluation et contrôle. Ce ne sont pas les mêmes dynamiques, ce ne sont pas les mêmes attendus".

"Et si on confond les deux, on casse la démarche d'évaluation et on casse la démarche d'amélioration continue de la qualité qui doit être avant tout une démarche à la main des professionnels, et non pas des autorités", a-elle assené.

Rappelons que l'ancienne ministre déléguée chargée de l'autonomie, Brigitte Bourguignon, avait inclus le nouveau référentiel d'évaluation et la publication des rapports d'évaluation des Ehpad dans [son plan post-affaire Orpea](#).

"Le rapport d'évaluation sera dorénavant rendu public mais je ne peux pas vous en dire beaucoup plus sur les modalités de publication puisqu'elle reste encore à définir par un décret", a expliqué Véronique Ghadi aux directeurs adhérents de la Fnaqpa.

Le financement "de la qualité" plus évident qu'"à la qualité"

Mais "nous avons fait remonter les inquiétudes [...] sur ce qui allait être publié", a-t-elle assuré.

Comme "l'évaluation a lieu tous les cinq ans, se pose la question de "qu'est-ce qu'on fait pendant cinq ans, notamment si un rapport d'évaluation est en demi-teinte" alors même que "la structure s'investit dans une démarche d'amélioration volontaire et volontariste". En clair, comment faire "pour montrer les progrès pendant cinq ans et ne pas donner le sentiment que cela reste statique"?

En revanche, Véronique Ghadi s'est dit "beaucoup plus prudente" que Didier Sapy, qui évoquait un lien nécessaire entre qualité et financement.

Alors qu'il est "développé dans le sanitaire, le lien entre financement et qualité n'est pas si évident que cela. Et les travaux à l'international montrent aussi que cela peut avoir des effets pervers sur lesquels il faut être très attentif", a-t-elle estimé.

"En tout cas, quand on est sur des indicateurs qui viendraient déclencher des financements, il n'est pas forcément évident que cela concoure à une amélioration de la qualité", a-t-elle résumé.

Si elle s'"interroge sur le financement à la qualité", Véronique Ghadi a estimé en revanche que "le financement de la qualité, c'est autre chose".

"Quand la CNSA [Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie] nous a interrogés sur ce qu'on pourrait avoir comme indicateurs, sur comment on pourrait lier le financement et la qualité et quels seraient les indicateurs qui permettraient de déclencher des enveloppes de financement, on leur a répondu qu'avant de faire cela", il serait pertinent "de financer des équipes qui viendraient en soutien pour porter la qualité dans les structures. Cela serait plus utile".

A noter que la HAS a publié en cette fin juin [une foire aux questions](#) sur l'évaluation des ESSMS.

Des étoiles pour les Ehpad en République tchèque

Lors du Géronforum 2022, Karel Vostrý, évaluateur qualité au sein d'une fédération tchèque de gestionnaires d'établissements et services pour personnes âgées, a présenté le dispositif accessible aux établissements pour personnes âgées de son pays.

Ce dispositif, développé par les professionnels en plus des normes qui s'imposent, accorde une note aux Ehpad, à travers notamment une auto-évaluation et une visite d'évaluation. "La démarche est strictement volontaire de la part des établissements qui sont ensuite évalués par une équipe d'évaluateurs qui ne sont pas des inspecteurs qualité, mais des experts du secteur", a précisé Karel Vostrý.

L'évaluation porte sur "cinq domaines clés et 300 critères, pour l'obtention d'un maximum de 1.000 points", qui équivaut à cinq étoiles. Les cinq domaines sont "l'hébergement [pour un maximum de 235 points], la restauration [maximum 185 points], le temps libre et la culture [maximum 118 points], les partenariats [maximum 224 points], et le soin [maximum 238 points]".

A noter que le soin (care) est compris comme étant du "soin social", du "soin thérapeutique" et du "soin de santé", qui sont donc clairement distingués.

Cette démarche, longue et complète, très axée sur l'individualisation de l'accompagnement, se concrétise pour finir par une plaque avec le nombre d'étoiles récoltées, que le gestionnaire peut apposer à la porte de son Ehpad, comme pour un hôtel. La première certification est valide trois ans, et les suivantes quatre ans.

Le prix de l'évaluation s'élève à 1.000 euros, la plaque autour de 100 à 200 euros, et l'abonnement à la certification est d'une centaine d'euros par an, a décrit Karel Vostrý.

Valérie Lespez



Karel Vostrý présente les critères du dispositif d'évaluation de sa fédération
Photo: Valérie Lespez/APMnews